



## **Négociations salariales 2017 :** **La CFE-CGC demande un rééquilibrage !**

Le 28/04/2017, la Direction a présenté ses dernières propositions (3<sup>ème</sup> réunion de négociations) :

	Non-cadres (NC)	Jeune NC -5 ans ≤35 ans	Jeune NC -10 ans ≤36 ans	Ingénieurs & Cadres (IC)	Jeune IC -5 ans ≤35 ans	Jeune IC -10 ans ≤36 ans
AG	0,6% +plancher 15€	0,6% +plancher 15 €	0,6% +plancher 15€			
AI	1,3%	2,30% -	1,75%	1,9%	3,05%	2,45%
<b>Total en niveau</b>	<b>~2,05%</b>			<b>1,9%</b>	<b>3,05%</b>	<b>2,45%</b>

Autres mesures techniques : Revalorisation de la prime d'ancienneté, du plafond et du plancher de la prime semestrielle à 0,6%

### **Doctorants : une revalorisation absolument nécessaire**

La CFE-CGC a renouvelé sa demande pour que les allocations doctorales qui constituent les plus bas salaires de l'établissement soient revalorisées au moins au niveau de l'inflation 2016, soit 0,6%.

### **Une politique non-cadres**

Compte-tenu de la mesure plancher à 15 €, les non-cadres bénéficient d'une évolution moyenne en niveau de leur rémunération correcte de 2,05%

Mais les mesures jeunes sont insuffisantes pour régler le problème de jeunes techniciens qui passent une large fraction de leur début carrière au niveau des minima avec des conséquences sociales sous-évaluées par la Direction. La CFE-CGC, très sensible à cette situation, a demandé à la Direction de revoir à la hausse ces mesures jeunes. A cet effet la CFE-CGC suivra avec attention les réunions sur la filière des techniciens et a d'ores et déjà demandé une extension au cas des employés.

L'ONERA doit redevenir attractif pour les jeunes techniciens !

### **Une politique cadres déséquilibrée**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les cadres risquent d'avoir une évolution de leur rémunération plus faible que le reste de la population : -0,14% en 2015 et -0,37% en 2016 ! « En quoi les cadres ont-ils démérité pour ne bénéficier d'aucune augmentation générale et d'une évolution de salaire plus faible ? » a demandé la CFE-CGC le 28 avril 2017 :

Silence du Président

Tous les salariés contribuent aux résultats de l'ONERA. Mais quand il s'agit d'augmenter le taux d'activité contractuelle de l'ONERA, le nombre de publications ou de thèses conformément aux exigences du COP, d'horaires particuliers, de longues journées de déplacement, la Direction compte bien sur l'investissement des cadres.

Alors quand il s'agit de traduire cette exigence par une politique salariale à la hauteur des efforts, pourquoi n'est-il plus question que de nivellement par le bas ?

La CFE-CGC estime que les cadres méritent une toute autre considération. Leur formation, compétence et leur motivation, leur responsabilité exigent une politique spécifique à leurs attentes et à la hauteur. La CFE-CGC demande donc la mise en place de mesures compensatoires sous forme de mesures techniques pour cette population pour assurer une politique salariale équitable ainsi qu'un relèvement des mesures jeunes encore une fois insuffisantes.

N'oublions pas que depuis 2013, du fait des faibles niveaux d'augmentation et de l'accord de 2009, l'introduction dans le revenu imposable de la part patronale sur les cotisations frais de santé, considérée comme un avantage en nature (sic), l'augmentation moyenne des cadres en euros est à peine supérieure à l'augmentation moyenne des non-cadres !

Dernière réunion de négociation : le 11 mai

Le 5 mai 2017